

Jeudi 17 février 2022 - Catégorie: **HFR** - Ecrit par **Service de communication**

Levée des mesures de protection Covid-19 et situation dans les hôpitaux et cliniques du canton de Fribourg

La levée des mesures de protection contre le Covid-19 annoncée le 16 février par le Conseil fédéral est une bonne nouvelle pour la population. A juste titre, le port du masque reste toutefois obligatoire dans les hôpitaux, car la situation y est toujours sous tension. Tant le nombre de patients Covid-19 que le taux d'absence du personnel restent élevés.

Communiqué de presse

Fribourg, le 17 février 2022

Levée des mesures de protection Covid-19 et situation dans les hôpitaux et cliniques du canton de Fribourg

La levée des mesures de protection contre le Covid-19 annoncée le 16 février par le Conseil fédéral est une bonne nouvelle pour la population. À juste titre, le port du masque reste toutefois obligatoire dans les hôpitaux, car la situation y est toujours sous tension. Tant le nombre de patients Covid-19 que le taux d'absence du personnel restent élevés.

Le nombre de personnes testées positives dans le canton a baissé au cours des derniers jours. Le nombre de patients à Covid-19 hospitalisés à l'HFHR est également en légère diminution, mais reste élevé. Ce jour, 58 patients à Covid-19 sont hospitalisés à l'HFHR, dont 53 en médecine interne et 5 aux soins intensifs. Ce nombre représente une charge importante pour l'ensemble du dispositif hospitalier, ceci d'autant plus que le taux d'absence du personnel reste lui aussi élevé.

C'est pour cette raison également que les restrictions de visite en place depuis le 16 décembre 2021 à l'hôpital fribourgeois (HFHR), à l'hôpital Daler, à la Clinique Générale Ste-Anne, à l'HEB et à la maison de naissance La Pêche Prince restent en vigueur. Pour rappel, les mesures avaient été relaxées alors que 50 patients Covid-19 étaient par exemple hospitalisés à l'HFHR.

La décision prise hier par le Conseil fédéral de maintenir l'obligation du port du masque dans les hôpitaux est essentielle, afin de garantir la protection des patients et du personnel des infections durant leur séjour à l'hôpital.

La levée du certificat Covid-19 dans les institutions à risque nécessite une décision formelle du Conseil d'Etat qui sera prise dans les prochains jours. Durant cette période, l'obligation du certificat Covid-19 reste en vigueur. Les visites restent interdites pour tout visiteur présentant des symptômes d'infection des voies respiratoires, de la fièvre, des céphalées ou une perte récente de goût ou de goût. Le respect strict des gestes barrières demeure nécessaire.

La situation sera évaluée régulièrement et les règles seront adaptées selon son évolution.

Service de presse

Catherine Faine Kruel, Responsable communication et marketing
T +41 26 326 01 25

CP - Levée des mesures de protection Covid-19 et situation dans les hôpitaux et cliniques du canton de Fribourg (388.75 Ko)